AMICE Insights

Mars 2017 | issue 1

Sarah Goddard
Secrétaire générale
de l'AMICE

« Nous vivons un projet exceptionnel, par lequel le meilleur de notre expertise commune sera mis au service du modèle, du secteur et des membres; seule une coopération au niveau mondial nous permettra d'obtenir un appui, une reconnaissance et une progression du modèle mutuel et coopératif »

Dans ce numéro

Promotion
Plaidoyer
Autres Actualités
Assistance
Calendriers

Chers membres de l'AMICE,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier compte rendu 2017 des activités du Secrétariat de l'AMICE. Au cours du premier trimestre 2017, les multiples dossiers émanant des institutions européennes nous gardent bien occupés. Nous avons déjà répondu à la consultation sur la première révision de Solvabilité II – un dossier volumineux auquel notre groupe de travail «Solvabilité II», récemment renommé «Réglementation prudentielle», a consacré un temps et une expertise considérables pour élaborer une position qui défend au mieux les intérêts des membres de l'AMICE. L'expert Solvabilité II de l'AMICE a répondu à une centaine de questions posées par les membres par le biais de notre service d'assistance «Q&R - Solvabilité II». Ces questions ont aussi permis au Secrétariat de mieux comprendre vos difficultés et défis, passés et actuels, dans la mise en œuvre de Solvabilité II.

Une large part de cette expérience servira de base pour la prochaine étape de notre plaidoyer, qui se concentrera sur la proportionnalité. De nombreuses discussions avec les membres de l'AMICE ont clairement fait apparaître que la proportionnalité est une «cible mouvante» et que les traitements prévus par les régulateurs se révèlent, le plus souvent, davantage disproportionnés que proportionnés. Vous recevrez prochainement une série de questions, destinées à en savoir plus sur votre expérience concrète de la (dis)proportionnalité et de la surenchère réglementaire. Cette information nous aidera à mieux comprendre comment les régulateurs appliquent la proportionnalité et à identifier les bonnes pratiques à promouvoir auprès des contrôleurs.

Réglementation et plaidoyer seront au cœur du débat lors de la conférence conjointe de l'AMICE et de l'ICMIF, qui se tiendra à Bruxelles le 5 avril. Ce sera le premier événement organisé dans le cadre de la nouvelle coopération stratégique de l'AMICE et de l'ICMIF et elle se terminera par un appel à l'action et les discussions de la journée guideront nos futurs travaux. Nous profiterons également de l'occasion pour dévoiler un nouveau projet unique et exaltant dans le cadre de notre mission de plaidoyer.

Cette conférence est la première d'une série d'événements qui seront organisés conjointement par l'AMICE et l'ICMIF au cours des prochains mois. Les détails de ces événements, l'un centré sur la réassurance (Paris) et l'autre sur la communication (Dublin), vous ont déjà été communiqués et je me réjouis d'y rencontrer plusieurs d'entre vous. Les groupes de travail de l'AMICE se sont longuement investis pour mettre ces événements sur pied et les étoffer d'orateurs et de sujets captivants, et je suis certaine que vous serez nombreux à les trouver très instructifs, mais aussi précieux pour nouer des contacts avec vos pairs.

Ces événements – ainsi que le projet de plaidoyer qui vous sera bientôt présenté – ne sont qu'une partie des avantages que les membres de l'AMICE commencent à ressentir du renforcement de notre coopération stratégique avec l'ICMIF. Au fur et à mesure de son intensification, nous pourrons vous démontrer à quel point, ensemble, nous sommes plus forts. Nous vivons un projet exceptionnel, par lequel le meilleur de notre expertise commune sera mis au service du modèle, du secteur et des membres. L'avenir de la mutualité fait l'objet de nombreux débats. Seule une coopération au niveau mondial nous permettra d'obtenir un appui, une reconnaissance et une progression du modèle mutuel et coopératif, et de ses caractéristiques spécifiques.

Sarah Goddard

Secrétaire générale de l'AMICE

amice
FOR MUTUAL BENEFIT

Promotion

À ne pas manquer | Séminaire Communications des mutuelles et coopératives d'assurance

Soyez des nôtres au premier séminaire communications conjoint de l'AMICE/ICMIF «Valoriser votre message mutualiste», accueilli par IPB Insurance du **19 au 21 juin, à Dublin**. En tant que responsables de la communication, venez enrichir vos connaissances et échanger sur la mutualité et la numérisation au fil de sept sessions étalées sur deux jours:

- Exposé introductif: Le futur paysage de la communication et du marketing numériques.
- La gestion du feedback numérique.
- L'importance de l'étude sur la réputation mondiale pour les entreprises nationales de toutes tailles.
- Dompter sa communication et guider efficacement son message jusqu'aux acteurs clés pour les faire agir.
- Faites le savoir ! La valeur de l'engagement sociétal
- Exposé introductif: Pas besoin d'être un géant de l'assurance ou d'avoir un gros budget pour créer un impact! (en livestream)
- Synthèse des présidents des sessions: points d'action dégagés et discussion sur les actions à mener pour l'entreprise, l'ICMIF et l'AMICE.

Inscrivez-vous dès maintenant

Pour plus d'informations: Tatiana Paraskeva et Sarah Goddard

Groupe de travail Promotion (des valeurs des mutuelles et coopératives)

De nouvelles réunions en ligne ont eu lieu les 25 janvier et 28 février afin de discuter des nouveaux articles envoyés par les membres pour la publication sur les bonnes pratiques et de boucler ce projet. La publication sera présentée lors de l'assemblée générale de l'AMICE à Bruxelles en juin. Le Secrétariat de l'AMICE et Ben Telfer de l'ICMIF ont également informé le groupe de travail sur l'état d'avancement du «Facts & Figures report 2017».

Publication | D'hier à aujourd'hui: un modèle pertinent

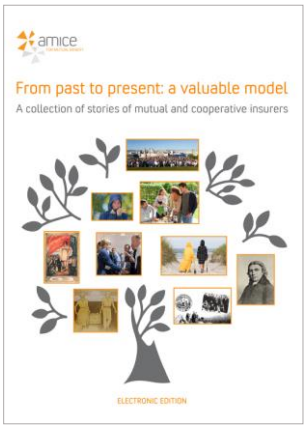

L'édition électronique de la brochure «D'hier à aujourd'hui: un modèle pertinent – Recueil de récits d'assureurs mutuels et coopératifs» a été envoyée à tous les membres en décembre 2016. Elle contient de nouveaux récits sur les origines et les activités présentes de treize membres de l'AMICE. Les commentaires et réflexions sur cette nouvelle publication sont les bienvenus!

Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est à réuni le 19 janvier, à Bruxelles, pour finaliser le Plan de communication 2017 et préparer le premier séminaire communications de l'AMICE/ICMIF planifié en juin et le Congrès 2018. Le groupe a également organisé, en février, une téléconférence afin de discuter avec Liz Green (ICMIF) de l'organisation et du programme du séminaire communication.

Groupe de travail Associations nationales

Le 24 février, les membres du groupe de travail Associations nationales se sont réunis à Bruxelles. Les discussions ont porté sur la mise en œuvre de Solvabilité II en Europe — notamment en ce qui concerne le reporting —, sur la protection des données et les développements au niveau national.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 19 septembre 2017.

Plaidoyer

Affaires réglementaires

Groupe de travail Affaires réglementaires

Le groupe de travail Affaires réglementaires a tenu sa première réunion de l'année le 18 janvier. À l'ordre du jour, les mesures d'exécution adoptées au titre de la directive sur la distribution d'assurances, la révision des normes techniques de réglementation relatives aux PRIIPs, le projet d'union des marchés de capitaux (UMC), et les consultations de l'EIOPA sur les plans de redressement et de résolution pour le secteur de l'assurance et l'utilisation des données massives (Big Data) par les institutions financières. Le Secrétariat a également présenté une synthèse de la conférence de Bratislava sur l'économie sociale, organisée fin 2016, ainsi que des observations transmises au Président Juncker sur la proposition de la Commission concernant l'introduction d'une carte électronique européenne de services.

Réunions du comité Conduct of Business d'Insurance Europe

Le Secrétariat de l'AMICE a assisté aux réunions du comité Conduct of Business d'Insurance Europe organisées les 13 décembre et 15 février. Il a notamment été discuté de la protection des données, des actes délégués adoptables au titre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA), des normes techniques d'exécution concernant le document d'information sur le produit d'assurance (IPID), des PRIIPs, des InsurTechs, de la consultation des AES sur le Big Data, de la stratégie d'Insurance Europe en matière de protection des consommateurs et des données.

UMC

Matinée d'échanges avec Olivier Guersent

À l'occasion d'une rencontre organisée le 7 décembre, Olivier Guersent, directeur général de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux à la Commission européenne, s'est exprimé sur l'avenir de la réglementation financière et les priorités de la Commission pour 2017. Il a indiqué que depuis l'adoption de son plan d'action pour l'union des marchés de capitaux (UMC) en septembre 2015, la Commission européenne a mené à terme 33 des 36 actions sur la mise en œuvre de Solvabilité II en Europe — notamment en ce qui concerne le reporting —, sur la protection des données et les développements au niveau national.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue en septembre 2017.

Accord sur le règlement «Prospectus»

Le 7 décembre, le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont parvenus à un accord sur un règlement «Prospectus» remanié. La réforme, proposée par la Commission le 30 novembre 2015 dans le cadre de son plan d'action pour l'UMC, vise à améliorer l'accès au financement pour les entreprises et à simplifier les informations requises pour les investisseurs. Aux termes des nouvelles règles, les mobilisations de capitaux mineures seront exemptées de l'obligation d'élaborer un prospectus long et coûteux. Les PME pourront lever jusqu'à 1 million d'euros sur les marchés de croissance locaux sans devoir élaborer un prospectus. Le 20 décembre, le Comité des représentants permanents des pays de l'UE a approuvé le règlement tel que révisé, qui attend à présent son adoption définitive par le Parlement.

Distribution | PRIIPs

Le Conseil a approuvé le report de la date de mise en application du règlement PRIIPs

Après approbation du Parlement européen, le Conseil de l'UE a adopté, le 8 décembre, un règlement reportant de douze mois la date de mise en application du règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs). Le règlement PRIIPs sera donc applicable à partir du 1er janvier 2018, au lieu du 31 décembre 2016 comme stipulé initialement.

Les AES désapprouvent la révision des NTR relatives aux PRIIPs

Alors que la date de mise en application du règlement PRIIPs a été reportée au 1er janvier 2018, la discussion sur les normes techniques de réglementation (NTR) relatives aux PRIIPs se poursuit. Le 22 décembre, les autorités européennes de surveillance (AES: EIOPA, EBA et ESMA) ont répondu à une lettre de la Commission européenne sur les modifications envisagées pour les NTR relatives aux PRIIPs. Les AES ne sont pas tombées d'accord sur une réaction commune, l'EIOPA étant divisée sur les questions relatives au traitement des produits à options multiples, aux critères d'inclusion d'un avertissement sur la difficulté de compréhension dans un document d'informations clés (KID) et aux dispositions des NTR concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit pour les assureurs. En conséquence, les AES n'ont pas été en mesure de présenter un avis commun sur la proposition de modification des NTR. En revanche, elles ont unanimement estimé que les modifications apportées par la Commission aux scénarios de performances «soulevaient des problèmes de compréhension et des risques de confusion et d'erreur».

Consultation des AES sur les EOS PRIIPs

Le 10 février, les autorités européennes de surveillance (AES: EIOPA, EBA et ESMA) ont lancé une consultation sur une proposition définissant des exigences minimales pour les concepteurs de produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance poursuivant des objectifs environnementaux ou sociaux (EOS PRIIPs, en ce compris les produits en unités de compte et les produits avec participation aux bénéfices). L'objectif est de pouvoir garantir aux investisseurs de détail une offre de produits crédibles. La date limite de réponse à la consultation était le 23 mars 2017. Après examen des commentaires reçus, les AES remettront leur avis technique à la Commission européenne au plus tard le 30 avril 2017. Le règlement PRIIPs entrera en vigueur le 1er janvier 2018 et les concepteurs de PRIIPs seront alors tenus d'indiquer si un PRIIP poursuit ou non des objectifs environnementaux ou sociaux.

Distribution | DDA

Examen par le Parlement européen des actes délégués adoptables au titre de la DDA

Dans le cadre de sa mission mensuelle de contrôle, la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires s'est penchée en janvier sur les mesures de niveau 2 adoptables au titre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA). Katja Würtz, chef de l'unité Cross-sectoral and Consumer Protection de l'EIOPA, a fait le point sur le travail en cours à l'EIOPA en ce qui concerne le projet d'avis technique sur les actes délégués adoptables au titre de la DDA et le projet de normes techniques d'exécution pour un format standardisé du document d'information sur le produit d'assurance (IPID). Ces deux projets sont attendus respectivement le 1er février et le 23 février. Katja Würtz a souligné que les propositions révisées reflétaient les avis des acteurs du secteur. Nathalie Berger, chef de l'unité Assurance et Pensions de la DG FISMA, a précisé que dès réception de l'avis technique, la Commission s'efforcera d'adopter le plus rapidement possible les actes délégués finaux et expliquera clairement les règles aux acteurs du marché. Plusieurs députés européens ont demandé à l'EIOPA et la Commission européenne de ne pas s'écarter du texte de niveau 1 et de veiller à une approche équilibrée, notamment à l'égard des petites et moyennes entreprises. Ils ont également exprimé des inquiétudes importantes en ce qui concerne le délai de mise en œuvre.

Pour plus détails, voir le document publié par le secrétariat de la commission parlementaire ECON.

Allocution du commissaire européen Dombrovskis sur la DDA

À l'occasion de la réunion annuelle de l'Association allemande de l'assurance publique, organisée en février, le Vice-président de la Commission, Valdis Dombrovskis, a prononcé une allocution d'ouverture soulignant que la directive sur la distribution d'assurances (DDA) – qui doit être transposée en droit national d'ici février 2018 – n'impose pas un modèle d'entreprise spécifique pour la vente de produits d'assurance. M. Dombrovskis a confirmé que la Commission finalisera les actes délégués adoptables au titre de la DDA d'ici l'automne, afin de clarifier certains aspects techniques.

Avis technique de l'EIOPA sur les actes délégués adoptables au titre de la DDA

Le 1er février, l'EIOPA a transmis à la Commission européenne son avis technique sur les actes délégués adoptables au titre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA). L'EIOPA préconise des propositions politiques concrètes dans les quatre domaines suivants:

- Modalités de surveillance des produits et de gouvernance – tous les produits.
- Conflits d'intérêts – uniquement les produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs).
- Incitations – uniquement les IBIPs.
- Évaluation de l'adéquation et du caractère approprié, et information des clients – uniquement les IBIPs.

La Commission européenne examinera l'avis technique de l'EIOPA et adoptera les actes délégués au cours des prochaines semaines. Après cela, le Parlement européen et le Conseil exerceront leurs droits de contrôle.

L'EIOPA publie son projet d'ITS concernant le document d'information sur le produit d'assurance

En février, l'EIOPA a publié son projet de normes techniques d'exécution (ITS)) concernant un format standardisé du document d'information sur le produit d'assurance (IPID), comme requis par la directive sur la distribution d'assurances. L'IPID doit être rédigé par le concepteur d'un produit d'assurance non-vie et remis aux clients avant la vente. Le contenu de l'IPID est déjà défini dans la DDA. Le modèle proposé tient compte des principales préoccupations de l'AMICE. Le projet d'ITS a été transmis pour approbation à la Commission et après adoption, les normes seront directement applicables dans tous les États membres de l'UE.

Consultation de l'EIOPA sur les produits d'investissement fondés sur l'assurance

Le 2 février, l'EIOPA a publié un document de consultation sur les orientations concernant les produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs) considérés comme complexes, en ce sens que leur structure rend le risque encouru difficile à comprendre pour le client. La DDA prévoit l'obligation générale pour les intermédiaires d'assurance et les entreprises d'assurance de procéder, dans le cadre du processus de vente, à une évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié d'un IBIP pour le client. Les États membres peuvent toutefois déroger à cette obligation et ne pas exiger cette évaluation dans le cadre d'activités de distribution d'un IBIP, pour autant que diverses conditions soient remplies. L'objectif des orientations de l'EIOPA est de s'assurer que seuls les IBIPs dont les risques sont aisément compréhensibles par le client puissent être vendus via un service de simple exécution des ordres («execution-only»).

La date limite de réponse à la consultation est le 28 avril. L'EIOPA doit adopter les orientations d'ici le 23 août 2017.

Solvabilité II

Consultation de l'EIOPA sur la révision de la formule standard

Le 8 décembre, l'EIOPA a publié un document de discussion sur la révision d'éléments spécifiques du règlement délégué Solvabilité II, et en particulier de la formule standard de calcul du capital de solvabilité (SCR). Ce document de discussion est la première étape de l'élaboration de la réponse de l'EIOPA faisant suite à la demande de conseils de la Commission européenne en juillet 2016. Avec cette consultation, l'EIOPA a entamé le processus crucial d'examen de l'après-mise en œuvre de Solvabilité, tel que prévu dans la directive et ses actes délégués. Ce processus, en ce qui concerne la formule standard de calcul du SCR, vise à garantir un régime prudentiel techniquement solide,

sensible au risque et cohérent pour le secteur de l'assurance et à proposer d'éventuelles simplifications.

Réunions du groupe de travail Solvabilité II

Le groupe de travail Solvabilité II de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles les 16 décembre 2016, 20 janvier et 17 février 2017. Les discussions ont principalement porté sur la consultation publique sur le document de discussion de l'EIOPA concernant la révision d'éléments spécifiques du règlement délégué Solvabilité II, sur la proposition de l'AMICE de réviser les sous-modules «risque sur actions» et «risque sur actifs immobiliers» et sur l'analyse d'impact de l'EIOPA relative à l'actualisation de l'UFR. Le groupe a également discuté du document de discussion de l'EIOPA concernant l'harmonisation potentielle des cadres réglementaires de redressement et de résolution pour les assureurs.

Une réunion en ligne a eu lieu le 24 février afin de discuter des questions en suspens vis-à-vis de ces deux consultations. Deux autres réunions en ligne ont eu lieu les 2 et 3 mars afin de finaliser les commentaires de l'AMICE sur la proposition de révision soumise par l'EIOPA. L'AMICE a transmis sa réponse à l'EIOPA le 3 mars 2017.

Consultation de l'EIOPA sur le cadre réglementaire de redressement et de résolution pour les assureurs

Fin 2016, l'EIOPA a lancé une consultation publique sur l'harmonisation potentielle des cadres réglementaires de redressement et de résolution pour les assureurs. L'objectif de la consultation était de recueillir des avis sur la recommandation de parvenir à un degré d'harmonisation minimal pour éviter une fragmentation et faciliter la coopération internationale tout en laissant une certaine souplesse aux États membres aux fins de tenir compte de particularités locales. L'AMICE a transmis sa réponse le 28 février 2017.

Allocution du commissaire Dombrovskis

La Commission européenne a publié l'allocution d'ouverture prononcée le 1er février par le commissaire Dombrovskis devant l'Association allemande d'assurance publique (voir article supra). Le commissaire a signalé qu'une analyse d'impact sur le calibrage des investissements dans les actifs d'infrastructure était en cours et que la Commission européenne devrait présenter dans les prochains mois une proposition de modification de Solvabilité II. Il a également indiqué que la Commission s'appuierait sur l'analyse de l'EIOPA aux fins de la révision des éléments pertinents de l'acte délégué Solvabilité II, prévue d'ici fin 2018. Par ailleurs, la Commission a demandé que le travail technique sur les taux d'intérêt sans risque soit étayé par une analyse d'impact détaillée.

Gabriel Bernardino (EIOPA) met en lumière les avantages de Solvabilité II

S'exprimant lors d'une conférence organisée fin janvier, le président de l'EIOPA, Gabriel Bernardino, a indiqué que les assureurs devraient reconnaître les avantages de l'obligation de publicité des informations au titre de Solvabilité II et transformer ce défi en opportunité. Selon lui, la transparence peut faciliter une coopération internationale effective et va accroître la comparabilité, renforcer la concurrence et améliorer la compréhension de Solvabilité II par d'autres parties intéressées telles que les analystes financiers, les chercheurs et les journalistes. Il a ajouté qu'un effort collectif était nécessaire afin que les paramètres de Solvabilité II et leurs sensibilités soient bien compris, notamment parce que ceux-ci seront plus fluctuants que dans le passé.

L'EIOPA publie les résultats du test de résistance 2016

L'EIOPA a publié les résultats du test de résistance de l'assurance européenne effectué en 2016, ainsi que les résultats des mesures relatives aux garanties de long terme, appliquées lors de cet exercice:

- Premier rapport sur les mesures relatives aux garanties de long terme et les mesures relatives au risque sur actions.
- Rapport sur le test 2016 de résistance de l'assurance européenne.

Réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe

Le 16 janvier, l'AMICE a participé à la réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe. Les participants ont discuté des priorités et points clés du document de discussion de l'EIOPA concernant la révision de la formule standard de Solvabilité II.

Les discussions sur les éléments clés de l'examen de Solvabilité II effectué par l'EIOPA se sont poursuivies avec Insurance Europe, notamment lors de la participation du Secrétariat de l'AMICE à une réunion sur Solvabilité II organisée par Insurance Europe le 8 février, dans le cadre de l'accord de coopération et d'échange d'informations existant entre Insurance Europe et l'AMICE.

Informations techniques de l'EIOPA sur le taux d'intérêt sans risque

L'EIOPA a publié des informations techniques sur les courbes des taux d'intérêt sans risque pertinents (TSR) appliquées pour novembre 2016, décembre 2016, janvier 2017 et février 2017.

La Commission européenne a adopté un règlement d'exécution arrêtant les informations techniques sur le taux d'intérêt sans risque devant servir au calcul des provisions techniques aux fins des déclarations ayant une date de référence comprise entre le 30 septembre et le 30 décembre 2016 (troisième trimestre 2016). Ces informations techniques concernent les courbes des taux d'intérêt sans risque, les corrections pour volatilité et les marges fondamentales pour le calcul de l'ajustement égalisateur, conformément à l'article 77 *sexies* de la directive Omnibus II.

L'EIOPA a publié une mise à jour de la documentation technique sur la méthodologie de détermination des courbes des taux d'intérêt sans risque. Les changements sont les suivants:

- L'utilisation des données d'entrée aux fins de la détermination des taux d'intérêt sans risque pour le

peso mexicain a été alignée sur l'échéance des instruments financiers sous-jacents.

- Le pays de référence utilisé pour déterminer les marges fondamentales des obligations d'État lettones a été modifié, passant de l'Espagne à l'Irlande, afin de refléter les évolutions du marché en ce qui concerne les rendements des obligations d'État dans ces pays.

Equity dampener

L'EIOPA a publié les informations techniques pour le calcul, sous Solvabilité II, de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions appliqué pour fin novembre et décembre 2016 et pour janvier et février 2017.

Questions & Réponses publiées par l'EIOPA

- Q&R sur les normes techniques d'exécution concernant les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle.
- Q&R sur les normes techniques d'exécution concernant les procédures, les formats et les modèles du SFCR.
- Q&R sur les normes techniques d'exécution concernant le classement des évaluations de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit selon une échelle objective d'échelons de qualité de crédit.
- Q&R sur les orientations concernant la présentation du rapport sur la stabilité financière.
- Q&R sur les orientations concernant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques et des impôts différés.
- Q&R sur les orientations concernant la publicité d'informations.
- Q&R sur les orientations concernant l'ORSA.

Formats de présentation des rapports

L'EIOPA a mis à jour et publié une série de nouveaux documents concernant les formats de présentation des rapports:

1. Validations Solvabilité II

Les validations relatives aux données remises dans les modèles de déclaration quantitative sont détaillées dans la liste des validations.

2. DPM et Taxonomy 2.1.0
    - Licence pour la taxonomie
    - Liste d'erreurs connues
    - Liste des validations
    - Feuille de route pour la taxonomie
    - Gouvernance des éditions de la taxonomie et calendrier 2017

Publications de l'EIOPA

Le 8 décembre 2016, l'EIOPA a publié son rapport sur la stabilité financière en décembre 2016 des secteurs de la (ré)assurance et des pensions professionnelles dans l'Espace économique européen. Il s'agit du premier rapport sur la stabilité financière utilisant des données Solvabilité II, ce qui offre une meilleure analyse des risques pesant sur la stabilité financière dans le secteur européen de l'assurance et des pensions.

L'EIOPA a publié la traduction, dans toutes les langues officielles de l'UE, des «Orientations en vue de la facilitation d'un dialogue effectif entre les autorités compétentes chargées de la surveillance des entreprises d'assurance et le ou les contrôleurs légaux des comptes et cabinets d'audit effectuant le contrôle légal des comptes de ces entreprises». Le processus de choix (approche «comply or explain») par chaque autorité de contrôle nationale de se conformer ou non aux orientations se poursuivra jusque début avril 2017. Selon l'EIOPA, l'objectif des orientations est de «faciliter et maintenir un dialogue effectif entre les ANC et les contrôleurs légaux des comptes ou cabinets d'audit en définissant un cadre général pour une communication effective et constructive». Les orientations précisent les «principaux éléments» d'un «dialogue effectif», tels que la nature des informations à échanger, la forme de dialogue, les représentants dans le cadre du dialogue, la fréquence et le calendrier du dialogue, et le dialogue avec les contrôleurs des comptes ou les cabinets d'audit considérés collectivement.

L'EIOPA a publié une décision sur la collaboration des autorités de contrôle des assurances de tous les États membres, conformément aux prescriptions de la directive Solvabilité II. Selon l'EIOPA, la décision renforce et améliore la coopération entre les autorités nationales compétentes (ANC), notamment en ce qui concerne les activités transfrontières, grâce à l'échange — par le biais d'une utilisation efficace de la base de données centralisée gérée par l'EIOPA — d'informations et de données relatives, entre autres, aux autorisations, aux plans de redressement et aux systèmes de traitement des réclamations. L'EIOPA estime que cette décision renforce la position selon laquelle la coopération est fondamentale pour le processus de contrôle et la progression vers des pratiques de contrôle cohérentes qui améliorent la protection préventive des consommateurs et préservent la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne. La décision entrera en vigueur le 1er mai 2017.

Comptabilité

Réunion du groupe de travail

Le 5 décembre, le Secrétariat a organisé une réunion en ligne afin de préparer la position de l'AMICE vis-à-vis des points de discussion de la réunion de l'EFRAG prévue en décembre (voir article ci-dessous). Il a été discuté des problèmes subsistants liés à la future norme sur les contrats d'assurance et du résultat des délibérations du conseil d'administration de l'IASB. Le Secrétariat a communiqué au groupe de travail les décisions provisoires de l'IASB relatives au niveau d'agrégation et à la transition.

Réunions de l'IASB

Lors de la réunion de janvier, le conseil d'administration de l'IASB a été informé de l'état d'avancement de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance. Le processus de révision extérieure du texte («fatal flaw review») est terminé et a donné lieu à plusieurs questions, dont les réponses nécessiteront une confirmation de l'IASB lors de la réunion de février. Toutefois, le modèle n'a pas été fondamentalement remis en question et la norme IFRS 17 devrait être publiée en mai 2017.

Le 22 février, le Secrétariat a participé à une réunion en ligne du conseil d'administration de l'IASB, lors de laquelle il a été discuté des conclusions de la révision extérieure du texte du projet de norme IFRS 17. Le conseil d'administration a également discuté des modifications de la marge de service contractuelle et de l'exemption pour le groupement de la tarification des contrats d'assurance soumise à des exigences réglementaires. Le conseil d'administration n'a pas soulevé d'autres points à examiner lors d'une prochaine réunion.

Réunions de l'EFRAG

Le 6 décembre 2016, le Secrétariat a participé à une réunion du groupe de travail «Insurance Accounting» du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), lors de laquelle il a notamment été discuté des décisions provisoires concernant la norme IFRS 17, prises par l'IASB lors du conseil d'administration de novembre 2016. Parmi les autres points de discussion figuraient le niveau d'agrégation, les ajustements liés à l'expérience, et la transition et diverses questions encore en suspens. Certains cas relatifs au modèle général de la future norme IFRS 17 ont également été examinés.

Le 16 février 2017, le Secrétariat a participé à une nouvelle réunion de l'EFRAG consacrée aux différentes méthodes de transition offertes par la future norme IFRS, à l'évaluation par actualisation, au niveau d'agrégation et de mutualisation, et à un exemple explicatif de l'approche fondée sur les commissions variables.

Bilan intermédiaire de l'UMC

Le 20 janvier, la Commission européenne a lancé une consultation publique, clôturée le 17 mars 2017, sur le bilan intermédiaire du programme d'union des marchés des capitaux (UMC). L'objectif était de recueillir des avis sur les moyens d'actualiser le programme d'UMC et de le compléter par d'autres mesures, de façon à ce qu'il soit un cadre politique solide pour le développement des marchés de capitaux. Les réponses alimenteront le prochain bilan intermédiaire de l'UMC, prévu en juin 2017.

Plan d'engagement des parties prenantes proposé par l'AICA

Le 20 janvier, l'AMICE a transmis ses observations sur le Plan d'engagement des parties prenantes proposé par l'AICA. L'AMICE a salué les possibilités d'une collaboration plus étroite avec l'AICA et son intention d'interagir avec une base élargie de parties prenantes. Elle a également souligné que les associations de mutuelles et coopératives d'assurance sont particulièrement bien placées pour aider l'AICA à engager un dialogue avec le secteur de l'assurance et les assurés.

Retraites

Réunion du groupe de travail

Le groupe de travail Retraites s'est réuni le 1er décembre 2016 et le 16 février 2017.

Lors de la réunion de décembre, Sandra Hack, expert principal à l'EIOPA pour la politique des retraites, a rendu compte des récents travaux de l'EIOPA dans le domaine des retraites individuelles. Vu l'expérience des assureurs mutuels dans ce domaine, l'EIOPA a invité les membres de l'AMICE à donner leur vision de la meilleure façon de développer des produits fondés sur le partage des risques.

Lors de la réunion de février, Stephanie Payet, analyste au sein de l'Unité des pensions privées de l'OCDE, a exposé les principales conclusions et recommandations du rapport «Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2016» (voir article ci-dessous). Ce rapport passe en revue les régimes de retraite à prestations et cotisations définies, les mesures fiscales en faveur de l'épargne-retraite, les initiatives publiques pour améliorer les conseils financiers en matière de retraite, les produits de rente et garanties associées, la conception des régimes de retraite et l'éducation financière. Il contient également une analyse des régimes de retraite du secteur public. Le groupe de travail a eu une discussion active avec Mme Payet sur les défis posés par les différents régimes de retraite et sur différentes pistes de solutions. Christophe Ollivier, Vice-président de l'AMICE, a présenté le fonctionnement du régime de retraite et le rôle des mutuelles en France. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 11 mai.

Rencontre du Secrétariat avec Nathalie Berger

Nathalie Berger, chef de l'unité Assurance et Pensions de la DG FISMA, a fait part de son point de vue sur la création d'un produit paneuropéen de retraite individuelle et présenté les conclusions préliminaires de la consultation publique sur ce thème, à laquelle l'AMICE a répondu en octobre dernier. Nathalie Berger a souligné que le projet était largement soutenu par les organisations professionnelles, les associations de consommateurs et les particuliers. Plusieurs difficultés doivent toutefois être surmontées, notamment en ce qui concerne les règles d'imposition, la portabilité, les garanties et les exigences prudentielles. Une proposition législative ou non législative sur la création d'un produit paneuropéen de retraite

individuelle devrait être présentée par la Commission au deuxième semestre 2017.

Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2016

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié, le 5 décembre, son édition 2016 des Perspectives sur les pensions, qui analyse l'évolution des retraites face aux défis posés par le vieillissement de la population, les retombées de la crise financière et le contexte actuel de faible croissance économique et de faibles rendements. Le rapport montre que les systèmes de retraite par capitalisation, notamment ceux à cotisations définies, gagnent en importance en tant que complément aux sources publiques de revenus de retraite. L'OCDE appelle toutefois à améliorer la conception de ces systèmes.

Approbation de la directive IRP II par le Conseil

Le 8 décembre 2016, le Conseil de l'UE a approuvé la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (IRP), qui vise à faciliter leur développement et à mieux protéger les affiliés et les bénéficiaires de régimes de retraite professionnelle. Les États membres auront deux ans pour transposer la directive en droit national.

Concurrence | Non-renouvellement du RECA

Le 13 décembre 2016, la Commission européenne a confirmé que le règlement d'exemption par catégorie dans le secteur de l'assurance (RECA) ne sera pas reconduit à son expiration, le 31 mars 2017. L'analyse d'impact a mené à la conclusion que les deux dernières exemptions n'étaient plus accordées car les lignes directrices relatives à la coopération horizontale, publiées en 2011 par la Commission, contiennent déjà des règles permettant d'apprécier la conformité avec les règles antitrust des compilations, tables et études réalisées conjointement. L'expiration du RECA ne signifie pas nécessairement que ces formes de coopération deviendront illégales le 1er avril 2017. En fait, les (ré)assureurs qui les maintiennent devront procéder à une nouvelle appréciation de leur conformité avec les règles de concurrence de l'UE.

Surveillance | Séminaire sur la révision des autorités européennes de surveillance

Lors d'un séminaire organisé par l'eurodéputée française Sylvie Goulard et auquel a participé le Secrétariat de l'AMICE, un représentant de la Commission européenne a confirmé la publication, en mars, d'un Livre blanc sur la gouvernance et le financement des autorités européennes de surveillance (AES – EBA, ESMA et EIOPA). Les trois présidents des AES ont exprimé leurs vues sur ce qui avait été accompli, ce qui fonctionnait bien et ce qu'il fallait encore améliorer. De l'avis général, le processus et le calendrier de l'élaboration de propositions de normes techniques devraient être améliorés, de même que la coordination et la communication, ce qui permettrait aux AES de mieux comprendre les intentions des co-législateurs et d'obtenir un meilleur alignement du travail entre le niveau 1 et le niveau 2.

Protection des consommateurs | Rapport de l'EIOPA sur les tendances de la consommation

L'EIOPA a publié son cinquième rapport annuel sur les tendances de la consommation le 16 décembre 2016. Les principales tendances épinglées sont les nouveaux produits d'assurance avec garanties réduites et leur complexité accrue dans le contexte du faible niveau des taux d'intérêt; le nombre de plaintes en matière d'assurance voyage et d'assurance automobile; l'utilisation des données massives (Big Data) et de l'analyse des consommateurs; l'émergence des Fintech/Insurtech. L'EIOPA observe une hausse de la collaboration avec des startups Insurtech en vue de développer des produits et services d'assurance innovants. Combinée à l'intensification de la collecte de données, cette nouvelle technologie change la façon dont les consommateurs se comportent et interagissent avec les assureurs et les intermédiaires d'assurance. Il en résulte une augmentation des produits personnalisés fondés sur l'analyse des consommateurs, ce qui pourrait entraîner une moindre disponibilité de produits d'assurance pour certains consommateurs. Ce changement technologique a également pour effet d'améliorer les interactions avec les consommateurs, de plus en plus basées sur des ventes personnalisées par le biais d'applications mobiles.

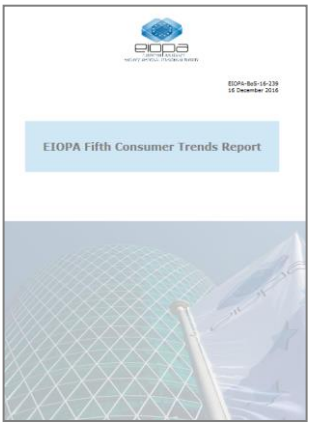

Dialogue social | Lettre au Président Juncker sur le passeport de services

L'AMICE, en collaboration avec ses partenaires sociaux européens du secteur de l'assurance – la Fédération européenne des intermédiaires d'assurance (BIPAR) et UNI Europa Finance – a adressé une lettre commune à Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, exprimant les inquiétudes du secteur vis-à-vis de l'intention de la Commission de présenter une proposition législative sur l'introduction d'un passeport de services. Les signataires de la lettre ne partagent pas le point de vue de la Commission selon lequel le secteur de l'assurance est un obstacle aux activités transfrontières et ont appelé la Commission à exclure l'assurance de la proposition législative.

Réunion plénière du CDSSA

L'AMICE est un des trois partenaires sociaux (côté employeurs) du secteur de l'assurance et a assisté à ce titre à la réunion plénière du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances (CDSSA) le 3 février. Lors de cette réunion, il a été discuté du suivi à donner à la déclaration commune sur les effets sociaux de la numérisation, ainsi que de l'impact des Insurtechs sur les conditions de travail. La prochaine réunion du CDSSA aura lieu le 9 juin.

Fiscalité | Consultations publiques sur la réforme de la directive TVA (11/01- EUU)

Fin décembre, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur le régime particulier des petites entreprises prévu par la directive TVA. Le délai de réponse était le 20 mars. La Commission doit préparer un train de mesures de simplification en faveur des PME, dans le but de créer un environnement plus favorable aux entreprises, comme indiqué dans son plan d'action 2016 sur la TVA.

Simultanément, la Commission a lancé une consultation publique sur la réforme des taux de TVA. Deux options politiques sont examinées. La première option serait de maintenir le taux normal de TVA de 15 % et d'actualiser régulièrement, sur la base des suggestions des États membres, la liste des biens et services pouvant bénéficier de l'application d'un taux réduit. La seconde option serait de supprimer le taux minimal de 15 % et la liste des biens et services bénéficiant de taux réduits ou nuls, ce qui donnerait aux États membres une plus grande liberté dans la fixation de leurs propres taux de TVA.

Numérisation

Audition au Parlement européen sur les technologies financières

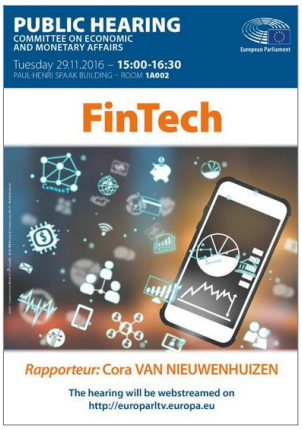

Le Parlement européen a organisé une audition publique au sujet de l'influence des technologies financières sur l'avenir du secteur financier. Compte tenu de la croissance rapide des Fintechs, le Parlement européen et la Commission européenne examinent la voie politique à suivre et les moyens d'adapter les réglementations existantes ou la nécessité d'introduire une nouvelle législation.

Étude de la Commission sur la numérisation des services financiers de détail et de l'assurance

La Commission européenne a publié son rapport final sur le rôle de la numérisation et de l'innovation dans la création d'un véritable marché unique des services financiers de détail et de l'assurance. L'étude examine en particulier les carrefours entre la numérisation et les activités transfrontières directes. Elle montre que la part des ventes transfrontières au niveau national reste actuellement plutôt faible en ce qui concerne les services financiers de détail et les produits d'assurance non-vie. Néanmoins, les consommateurs sont de plus en plus informés de l'existence de nouveaux produits et services, grâce à l'internet et aux canaux mobiles.

Protection des données | Le groupe de travail Article 29 publie les premières lignes directrices sur l'application du GDPR

Le groupe de travail Article 29 (G29) — qui réunit des représentants des autorités chargées de la protection des données (DPA), du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) et de la Commission européenne — a publié ses premières lignes directrices sur divers éléments du règlement général sur la protection des données (GDPR), qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Ces premières lignes directrices (incluant des FAQ) concernent:

- le droit à la portabilité des données (+ FAQ);
- le rôle du délégué à la protection des données (+ FAQ).

Le G29 a également annoncé la publication, dans le courant de cette année, de lignes directrices sur les analyses d'impact relatives à la protection des données et sur la certification en matière de protection des données.

Document de discussion des AES sur le big data

Fin 2016, le comité mixte des AES a publié un document de discussion sur les avantages et risques potentiels liés à l'utilisation de données massives (big data) par les institutions financières, y compris les entreprises d'assurance. L'objectif est de déterminer si de nouvelles mesures de surveillance ou de réglementation sont nécessaires. Le document de discussion confirme que l'utilisation du big data risque de transformer le mode de distribution des biens et services, avec des avantages pour les consommateurs et les institutions financières. Parallèlement, l'utilisation du big data pourrait aussi avoir un impact sur l'accès des consommateurs aux produits et soulever des problèmes en ce qui concerne le traitement des données et les pratiques tarifaires ou décisionnelles des institutions financières. Les obstacles potentiels à l'accès aux technologies associées au big data pourraient aussi avoir des répercussions négatives sur l'innovation et la concurrence dans les marchés financiers, au détriment du bien-être des consommateurs. Les commentaires sur le document de discussion pouvaient être transmis jusqu'à la mi-mars.

Conférence sur les plateformes de coopération

Le 5 décembre, le Secrétariat a participé à une conférence sur le rôle des plateformes de coopération dans la promotion d'une économie équitable, fondée sur le partage. Des représentants de l'économie sociale et solidaire ont donné plusieurs exemples d'initiatives européennes contribuant à la création de plateformes de coopération reposant sur le principe de l'équité et du partage. La conférence a également ouvert un débat sur les opportunités et défis posés par les plateformes de coopération sur les plans législatif et sociétal.

Conférence de la ROAM sur la réglementation d'assurance et les véhicules automatisés

Le 26 janvier, le Secrétariat a participé à la conférence organisée par la ROAM, «Réglementation et transports autonomes: quelles conséquences pour l'assurance de demain?», portant sur la mise en œuvre de la directive sur la distribution d'assurances et les implications de l'arrivée des voitures sans conducteur pour le secteur de l'assurance.

Financement durable | Étude de la Commissions sur les obligations vertes

La Commission européenne a publié une nouvelle étude sur le potentiel et le fonctionnement des marchés des obligations vertes. L'étude montre que les obligations vertes ont connu une formidable expansion depuis leurs premières émissions en 2007. Elle fait spécifiquement référence à la Green Infrastructure Investment Coalition, formée par l'ICMIF, la Climate Bonds Initiative, les PRI, l'UNEP Inquiry et la LTIIA dans le but de contribuer à augmenter le flux du capital des investisseurs institutionnels consacré dans le monde aux investissements dans l'infrastructure verte. Les obligations vertes feront également l'objet des travaux du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable, établi par la Commission le 28 octobre 2016.

Conférence du CEPS sur l'avenir des services financiers

Le 31 janvier, le CEPS, groupe de réflexion sur les affaires européennes, a accueilli une conférence intitulée «The Future of Financial Services: Which policy mix to stimulate innovation in products, models and processes?» Les participants ont eu des échanges sur le moyen d'adapter le cadre politique européen pour stimuler l'innovation et garantir une transformation numérique équilibrée des prestataires de services financiers. L'assouplissement de certains processus spécifiques de conformité (l'approche dite du «bac à sable réglementaire») et les RegTech ont été au centre du débat.

Evènement | Réglementation du secteur: De la prise de conscience à l'action

L'AMICE et l'ICMIF organisent leur première conférence sur les affaires réglementaires qui est accueillie par P&V, à **Bruxelles,** le **5 avril 2017.** Les orateurs principaux, Mme Mamiko Yokoi-Arai, de l'OCDE, et Nathalie Berger, de la Commission européenne, ainsi que de nombreux leaders d'opinion régionaux et nationaux, exploreront les thèmes suivants:

- La vision globale: pour une réglementation au service de notre secteur
- Transformer la réglementation en bonnes pratiques
- Le rôle des mutuelles dans la construction d'une société plus forte
- De la prise de conscience à l'action

Programme complet

Divers| Actualités

Nouveaux membres de l'AMICE

Lors de sa réunion du 17 novembre, le Conseil d'administration de l'AMICE a approuvé la demande d'adhésion en tant que membre actif d'OP Insurance Ltd, qui fait partie du groupe coopératif finlandais OP Financial Group.

La demande d'adhésion en tant que membre associé de la mutuelle libanaise Olivier, (membre de l'ICMIF) a également été approuvée.

Réunions statutaires | Comité exécutif | Réunion de Bruxelles

Le Comité exécutif de l'AMICE s'est réuni à Bruxelles le 21 février, sous la présidence du Président de l'AMICE, Grzegorz Buczkowski. Le Comité exécutif a actualisé la stratégie 2013-2018 de l'AMICE (ligne de conduite et mission & objectifs facilitateurs) afin de refléter les changements apportés au niveau des groupes de travail depuis l'adoption de la stratégie en 2013. La stratégie fera l'objet d'une révision complète dans le courant de l'année 2017, de manière à ce qu'elle soit prête pour 2018, en utilisant les résultats de l'enquête auprès des membres de 2016 (voir article séparé) et en y intégrant la coopération stratégique de l'AMICE avec l'ICMIF. Pour 2017, le Comité exécutif propose d'organiser un colloque sur le thème de la proportionnalité, en marge de l'Assemblée générale du 8 juin.

Après la présentation des travaux des trois commissions et de leurs groupes de travail, le Comité exécutif a approuvé la nomination d'un nouveau président pour le groupe de travail Affaires réglementaires – Maria Westerberg (Folksam) succède à Susanne Sjödin-Svensson qui a quitté la mutuelle – et a également approuvé les mandats du groupe de travail Réglementation prudentielle (le nouveau nom du groupe de travail Solvabilité II) et du groupe de travail Retraites.

Le Comité exécutif a ensuite discuté de la proposition d'introduire une cotisation unique pour les membres de l'AMICE et l'ICMIF à partir de 2018, proposition qui sera examinée par le Conseil d'administration du 16 mars. Le Directeur général de l'ICMIF, Shaun Tarbuck, a également présenté des propositions pour la création au sein de l'ICMIF d'un International Advocacy Hub, appelé à devenir un pôle de plaidoyer au niveau mondial.

Assistance

Participez à la 7e Rencontre des managers réassurance des mutuelles & coopératives en Europe

Les inscriptions à cet événement européen biennal, qui se tiendra à Paris les 4 et 5 mai 2017, sont ouvertes. Les thèmes de cette année sont:

- Les effets de la législation
- L'évolution du marché en matière de couverture des cyber-risques
- Les nouveaux processus numériques en réassurance
- Les conditions du marché

L'événement est accueilli par Covéa, 86 Rue Saint Lazare, 75009 Paris. Pour plus d'informations, contacter Helen Sheppard.

Groupe de travail Santé

Le groupe de travail Santé s'est réuni à Bruxelles le 8 mars pour une présentation sur les origines et les complexités du système français de protection et sur la situation du marché de l'assurance en France. Il a également été discuté de l'avancement de la transposition du GDPR (règlement général sur la protection des données) en droit national. De manière générale, cette transposition n'a pas encore été faite, mais pourrait prendre la forme d'une évolution, et non d'une révolution, des exigences nationales existantes. Le groupe de travail a par ailleurs décidé d'organiser une «Journée de la protection des données » en marge de sa réunion du 4 octobre, afin de permettre à tous les membres de l'AMICE d'évaluer leur niveau de préparation en la matière.

Groupe de travail RSE

Lors de sa réunion du 9 mars, le groupe de travail RSE a reçu de nouvelles informations de la DG Fisma sur la mise en œuvre de la directive concernant la publication d'informations non financières et des lignes directrices qui l'accompagnent. Des informations précieuses sur les intentions de la Commission ont été communiquées, dont le fait que les lignes directrices, initialement attendues pour décembre 2016, ne seront probablement publiées qu'en mai/juin 2017. Nombreux sont les États membres qui n'ont pas encore mis en œuvre cette directive, qui modifie la «directive comptable» en ce qui concerne les rapports annuels et qui oblige toutes les entreprises d'assurance employant plus de 500 salariés à publier certaines informations non financières relatives à l'exercice 2017, ce qui laisse peu de temps de préparation aux entreprises.

Le groupe de travail a également discuté des travaux du groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable, établi par la Commission européenne, dont la deuxième réunion venait d'avoir lieu. Il a été décidé de suivre de près les travaux du groupe d'experts et de soutenir les propositions améliorant l'identification des investissements durables.

Des échanges intéressants ont également eu lieu sur diverses initiatives menées dans le secteur ou dans l'entreprise en matière de RSE, mettant en lumière la diversité des projets et le degré variable d'intégration de la RSE dans le secteur des mutuelles. Enfin, il a été décidé d'organiser une réunion du groupe de travail RSE en septembre, dans les locaux de P&V à Bruxelles, à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité durable.

Groupe de travail Réassurance

Le groupe de travail Réassurance de l'AMICE a tenu plusieurs réunions en ligne en décembre, janvier et février, en vue de finaliser le programme de la septième Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe, pour laquelle les invitations ont été envoyées.

Il a également été discuté de l'accord visé entre les États-Unis et l'Union européenne, qui semble apporter une réponse satisfaisante aux préoccupations du groupe de travail. L'accord prévoit la suppression de l'exigence d'une présence locale pour un réassureur ayant son siège dans l'autre région, bien que cela soit contesté par certaines associations d'assurances aux États-Unis. Les membres du groupe de travail ont également échangé leurs expériences sur le renouvellement.

Une autre réunion a eu lieu le 13 mars à Paris afin de finaliser les modalités de l'organisation de la septième Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe. Une nouvelle réunion en ligne est prévue le 10 avril.

Enquête auprès des membres 2016

Fin 2016, les PDG/cadres dirigeants des entreprises membres de l'AMICE ont été invités à répondre au questionnaire de l'enquête annuelle auprès des membres, faisant suite à celle effectuée en 2013. Cette enquête fournit à l'AMICE un feedback sur ses activités actuelles et futures orientations. Plus de la moitié des membres ont répondu à l'enquête, avec un taux de réponse de 53 % identique à celui de 2013. Le Secrétariat souhaiterait avoir le feedback des membres qui n'ont pas pu répondre à l'enquête et va les contacter directement à cet effet.

En ce qui concerne les thèmes de travail de l'AMICE, Solvabilité II, les questions réglementaires et le droit/la gouvernance des entreprises figurent en tête. Parmi les nouveaux thèmes proposés, la thématique de la numérisation est la plus demandée. En ce qui concerne la communication, 100 % des répondants ont indiqué se sentir bien ou assez bien informés sur les activités et positions de l'AMICE, ce qui représente une forte amélioration par rapport à 2013. Pratiquement 80 % des répondants ont porté un intérêt supérieur à la moyenne aux affaires européennes et plus de 70 % passent par l'AMICE et leur association nationale pour suivre les questions européennes. 87 % des répondants estiment que l'AMICE représente les intérêts du secteur de manière très efficace ou assez efficace. Ce pourcentage était de 75 % en 2013. La synthèse des réponses peut être téléchargée sur le site web de l'AMICE.

Calendrier 2017 de l'AMICE et de l'ICMIF

4 avril	Bruxelles	ICMIF	Comité exécutif de l'ICMIF
5 avril	Bruxelles	AMICE/ICMIF	Conférence AMICE/ICMIF sur les affaires réglementaires: «Réglementation du secteur: De la prise de conscience à l'action»
10 avril	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réassurance
11 avril	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Comptabilité
21 avril	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
4-5 mai	Paris	AMICE	Rencontre des managers réassurance des mutuelles & coopératives en Europe
11 mai	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites
14-19 mai	Manchester	ICMIF	Advanced Management Course (AMC)
16 mai	Bruxelles	AMICE	Comité exécutif
23 mai	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires réglementaires
30 mai	Helsinki	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
7 juin	Bruxelles	AMICE	Conseil d'administration
8 juin	Bruxelles	AMICE	Assemblée générale
19-21 juin	Dublin	AMICE/ICMIF	Séminaire Communications des mutuelles et coopératives d'assurance
23 juin	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Réglementation prudentielle
19 septembre	Bruxelles	AMICE	Réunion des associations nationales
25 septembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires réglementaires
3 octobre	Bruxelles	AMICE	Comité exécutif
4 octobre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Santé
6 octobre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites
16 octobre	Londres	ICMIF	Comité exécutif de l'ICMIF
17 octobre	Londres	ICMIF	Réunion du Comité de direction de l'ICMIF
17-20 octobre	Londres	ICMIF	Conférence biennale de l'ICMIF
7-8 novembre	Bern	ICMIF	Réunion du Comité Intelligence de l'ICMIF
14 novembre	Manchester	AMICE	Conseil d'administration
29 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires réglementaires
7 décembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites

Événements extérieurs - Calendrier 2017

18-19 mai	Trier/Allemagne	Conférence annuelle 2017 sur le droit européen des assurances ERA – Académie de Droit Européen
1er juin	Zurich	9th International Insurance Conference Insurance Europe